



# LES TROPHÉES DE L'AMÉNAGEMENT

**Au service  
de la collectivité**  
Édition 2017



## Valoriser des exemples concrets de pratiques actuelles pour montrer le champ des possibles de l'aménagement

Chaque année, les professionnels du SNAL réalisent des opérations d'aménagement exemplaires adaptées aux spécificités de chaque territoire. Quelle que soit la nature ou l'échelle des opérations, toutes révèlent un véritable professionnalisme qui mérite d'être valorisé. Pour récompenser les meilleures d'entre-elles, le SNAL organise l'édition 2017 des Trophées de l'Aménagement.

Au travers de ces Trophées, le SNAL souhaite sensibiliser les collectivités locales et les pouvoirs publics sur la nécessité de repenser globalement la manière de concevoir l'aménagement et d'encourager la construction en secteur aménagé.

Cela suppose :

- de croiser les regards et de mettre en commun les compétences et les savoir-faire pour **concevoir des projets de qualité contextualisés** qui répondent aux besoins des territoires ;
- de travailler, toujours en prenant en compte le contexte, sur la diversité des fonctions et de s'interroger sur la complémentarité des projets avec l'offre de commerces, de services, d'équipements situés à proximité pour **améliorer le cadre de vie existant**, parce qu'habiter un quartier c'est aussi se rencontrer et partager ;
- de **concevoir des projets à faible empreinte écologique** en prenant en compte l'énergie, le climat et la biodiversité très en amont des projets, pour réduire à la source les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et l'impact sur la faune et la flore ;
- d'**accompagner les usagers** dans leurs projets et leurs usages pour garantir la performance globale des opérations ;
- de **mettre en perspective les opérations au bénéfice du développement des territoires** et du renforcement des dynamiques économiques locales.

Pour concrétiser cette démarche, les Trophées de l'aménagement distinguent cette année, parmi 39 dossiers de candidature défendus par 22 entreprises adhérentes candidates, 5 opérations :

- « [Le Creux de la Cure](#) » de la société Sefi (69), lauréate du trophée de la « **Conception partagée** »,
- « [Les Courées aux Pins](#) » de la société Lotissam (44), lauréate du trophée du « **Cadre de vie** »,
- « [Les Rives du Bohrie](#) », du CMCIC Aménagement Foncier (67), lauréate du trophée de l'« **Aménagement éco-responsable** »,
- « [Le Domaine d'Hillès](#) », porté par les sociétés ARP Foncier et SATER (31), lauréate du trophée de la « **Maîtrise d'usage** »
- « [Les Oliviers](#) », de la société Grand Delta Aménagement (84), lauréate du trophée de la « **Dynamique Économique Locale** ».

Le Trophée spécial « **Coup de cœur du jury** » présidé par Emmanuelle COSSE, ancienne Ministre du logement vient également récompenser les « [Les Courées aux Pins](#) ».

## LES MEMBRES DU JURY

- **Emmanuelle COSSE**, Ancienne ministre du logement et de l'habitat durable, Présidente du Jury
- **Guillaume FAUVET**, Maire de la commune de Saint Denis les Bourg, Vice-président en charge de la mobilité et des déplacements de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse, Chargé de projet foncier et aménagement opérationnel au CEREMA
- **Hélène FERNANDEZ**, Sous-directrice de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie au Ministère de la Culture
- **Danièle LICATA**, Journaliste
- **Aude VASPART**, Architecte DPLG, Séminaire Robert Auzelle
- **Yâsimîn VAUTOR**, Chargée de mission Eco-Quartier et Nouveau Conseil aux Territoires, DGALN, Ministère de la Cohésion des territoires

## CONTACTS

### TROPHÉE DE LA CONCEPTION PARTAGÉE

Le Creux de la Cure, Lucenay, Rhône (69)  
SEFI, 169 avenue Jean Jaurès 69007 LYON  
Xavier FORMAGE • 06 68 54 42 32 • xavier.fromage@sefi-terrains.com

### TROPHÉE DU CADRE DE VIE

Les Courées aux Pins, Haute Goulaine, Loire-Atlantique (44)  
Lotissam, 35 boulevard Gabriel Guist'hau 44000 NANTES  
Xavier ROBERGEAU • 06 80 25 46 77 • ncp-lotissam@orange.fr

### TROPHÉE DE L'AMÉNAGEMENT ÉCO-RESPONSABLE

Les Rives du Bohrie, Ostwald, Bas-Rhin (67)  
CM-CIC Aménagement Foncier Alsace, 5 Rue de Berne 67300 SCHILTIGHEIM  
Emmanuel WEIBEL • 06 82 85 94 70 • emmanuel.weibel@cmcic-immobilier.fr

### TROPHÉE DE LA MAÎTRISE D'USAGE

Le Domaine d'Hillés, Leguevin, Haute-Garonne (31)  
ARP Foncier, 57 boulevard de l'Embouchure 31200 TOULOUSE  
François RIEUSSEC • 06 08 32 29 69 • f.riussec@arpfoncier.fr

### TROPHÉE DE LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE LOCALE

Les Oliviers, Morières-lès-Avignon, Vaucluse (84)  
Grand Delta Aménagement  
3 rue Martin Luther King CS 30531 84054 AVIGNON CEDEX 1  
Nicolas LUYTON • 06 25 99 79 16 • nicolas.luyton@granddelta.fr

## Trophée de la Conception partagée

### LE CREUX DE LA CURE

Lucenay, Rhône (69)



Situé au Nord de Lyon, dans le village de Lucenay, l'opération « *Le Creux de la Cure* » réalisée sous la procédure du permis d'aménager, est un modèle réussi de conception partagée.

Convaincue que l'intelligence collective est le berceau des idées nouvelles et des solutions innovantes, la société SEFI a associé à la conception et à l'évolution du programme d'aménagement, les propriétaires fonciers, les élus, l'équipe de maîtrise d'œuvre et la population locale, via des réunions publiques. La méthode innovante, à plus d'un titre, a permis de créer des synergies, d'assurer une complémentarité des savoirs faire et, in fine, de garantir une cohérence d'ensemble, tant sur les volets urbains que sur les usages.

Résultat : le programme, démarré le 1er juin 2016 et toujours en cours de réalisation, répond parfaitement aux nouvelles exigences sociales, sociétales et environnementales avec la priorité donnée à l'épanouissement de la vie collective, à l'évolution et au renouveau des usages, aux relations croisées et convergentes autour des espaces publics.



### Une mixité à 360°

#### Mixité sociale garantie

S'étalant sur une surface globale de 17 500 m<sup>2</sup>, 11 903 m<sup>2</sup> sont consacrés aux 55 logements (dont 39 individuels et 16 collectifs) et 5 557 m<sup>2</sup> aux parties communes. Avec une offre de logements locatifs sociaux allant du T2 au T4, de maisons groupées (T3 et T4) à prix abordables (200 000 à 240 000 euros) pour les primo-accédants et les familles monoparentales à revenus modestes, de maisons pour les classes moyennes actives ou pour les seniors disposant d'un budget allant jusqu'à 350 000 euros, le projet a visé, dès sa conception, une parfaite mixité sociale.

### Mixité architecturale

Grâce à cette démarche de conception partagée, l'harmonie et la cohérence architecturale assurent une mixité de formes urbaines. « *La centralité du projet est constitué par les bâtiments collectifs et intermédiaires avec un gradient de densité décroissant à l'approche de la périmétrie* » explique Xavier Fromage, aménageur, Directeur chez SEFI et Président de la région Rhône-Alpes du Snal. Une approche qui garantit une parfaite harmonie avec l'environnement existant.

### Mixité des usages

Au-delà de la volonté de construire un logement pour tous, dans un tissu urbain résolument mixte, tant sur le plan fonctionnel que social et générationnel, cette opération est une réponse aux attentes de la société contemporaine en termes d'espaces publics ou partagés, mais aussi en matière de qualité végétale environnemental. « *Avec des aménagements d'espaces publics de qualité, (parc de 4 000 m<sup>2</sup>, voies sécurisées, zones de stationnement mutualisées...) répondant aux besoins des habitants du futur quartier et de son voisinage proche, le programme est une belle transition entre la zone résidentielle et la zone de loisirs* » ont souligné les membres du jury des Trophées de l'Aménagement 2017.



## LE TROPHÉE DE LA « CONCEPTION PARTAGÉE »

Une dynamique de conception partagée entre les élus, les aménageurs, leur équipe de maîtrise d'œuvre, les opérateurs de la construction, les riverains et les usagers facilite la bonne appréhension des besoins de la collectivité et la conception de projets compatibles avec les contraintes réglementaires et les exigences de marché.

Le Trophée de la « *Conception partagée* » récompense la meilleure démarche collaborative engagée pour favoriser l'appropriation d'une opération par l'ensemble des parties prenantes.

En partenariat avec



## Trophée du Cadre de vie

### LES COURÉES AUX PINS

Haute Goulaine, Loire-Atlantique (44)



A 1 Km à l'Ouest du centre-bourg de Haute Goulaine (44), l'opération « *Les Courées aux Pins* » réalisée sous la procédure du permis d'aménager, se situe dans un neuf d'extension urbaine de la commune, dans le prolongement naturel des tissus urbains existant.

« *Cette opération, qui se veut cohérente et parfaitement intégrée à son environnement, propose un éventail de logements favorables à une mixité sociale et générationnelle réussie* » explique Xavier Robergeau, Directeur associé de NCP Lotissam et Président régional du SNAL. Et bien plus encore.

Avec seulement 20 logements construits sur une surface de 8 428 m<sup>2</sup>, dont 14 logements individuels et 6 logements sociaux, cette opération intimiste, réalisée en collaboration avec l'architecte-urbaniste et la collectivité, offre aux acquéreurs un cadre de vie exceptionnel.



Organisés autour de petites courées au style inspiré harmonieusement du corps de ferme mitoyen, ouvertes sur des lieux de vie et de rencontres, l'insertion du nouveau quartier à son environnement est renforcée par un dispositif de haies et d'arbustes tout au long de la voie d'accès mais également en limites séparatives.

Un modèle de construction qui garantit à chaque acquéreur une parfaite intimité.

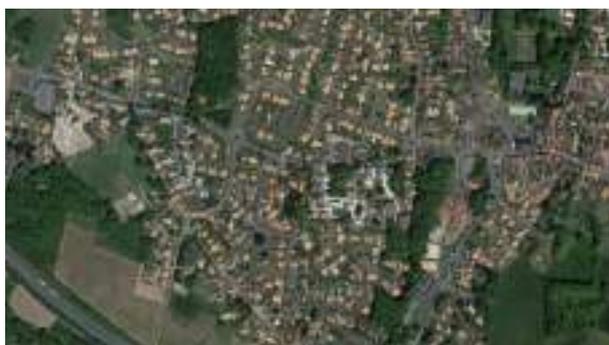
### Une opération, à maints égards, exemplaire

Dans un souci de confort et de sécurité, l'impact de la voiture a été limité grâce à la construction des différentes courées et au choix du béton balayé en remplacement de l'enrobé. Des procédés qui incitent les habitants à rouler à faible allure.

Pour ce qui est des lots libres (14 lots à bâtir de 315 à 503 m<sup>2</sup>), un plan de prescriptions en fonction de l'orientation de la parcelle et dans la droite lignée du cahier des charges attaché au lotissement « Les Courées aux Pins » est remis aux acquéreurs. « *L'objectif étant de leur rappeler l'appartenance de chaque projet individuel au projet d'aménagement d'ensemble, l'importance de la gestion des limites, de l'adressage, de l'intimité domestique, des voisinages, du stationnement, le tout pour garantir une cohérence optimale du quartier* » précise Xavier Robergeau.

« *Il est surtout une aide précieuse pour les futurs résidents qui peuvent tirer le meilleur profit des qualités de leur lot* » font remarquer les membres du jury des trophées 2017 de l'aménagement.

Une démarche pédagogique auprès des acquéreurs doublement payante : « *elle nous a permis à l'occasion de les sensibiliser à une approche environnementale de la construction et de leur assurer ainsi un cadre de vie exemplaire* » conclut Xavier Robergeau.



## LE TROPHÉE DU « CADRE DE VIE »

Une opération d'aménagement d'ensemble se distingue des constructions réalisées dans le diffus, au coup par coup, dès lors qu'elle assure la promotion de la qualité du cadre de vie.

Le Trophée du « *Cadre de vie* » est dédié aux opérations qui répondent à des objectifs de mixité sociale par la programmation d'une typologie variée de logements (individuel, collectif, locatif social, intermédiaire, accession...) et à des exigences de qualité architecturale et paysagère par des prescriptions originales applicables aux futures constructions et à des objectifs de mixité fonctionnelle par la création de services de proximité ou de nouveaux équipements. Il est également ouvert aux projets qui anticipent l'insertion des opérations dans leur environnement par la conception d'espaces de vie et qui optimisent leur relation à l'existant.

En partenariat avec



BPCE

ENEDIS  
L'ELECTRICITE EN RESEAU

## Trophée de l'Aménagement éco-responsable

### LES RIVES DU BOHRIE

Ostwald, Bas-Rhin (67)



L'opération des « *Rives du Bohrie* » labélisée « Eco-Quartier » Niveau 2 se trouve à l'Ouest de la commune d'Ostwald, une commune urbaine de 11 997 habitants mitoyenne de Strasbourg.

Couvrant une emprise de 50 hectares, dont 30 hectares de pleine nature, il est délimité au Nord par le ruisseau de l'Ostwaldergraben, à l'Ouest par la voie ferrée Strasbourg-Bâle, au Sud par l'allée du Bohrie parcourue par la ligne B du tram (3 stations), et à l'Est par les limites des quartiers du Wihrel et Belle-Hélène ainsi que l'Espace Culturel « *Le Point d'Eau* ».



Le projet acté en 2009 avec la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) par le conseil de communauté, d'une durée échelonnée sur une douzaine d'années, s'est voulu ambitieux : 1 400 logements, dont 300 logements locatifs sociaux et 11 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics implantés sur une superficie de 495 000 m<sup>2</sup>, le tout structuré autour de l'eau avec l'étang du Bohrie, le cours d'eau de l'Ostwaldergraben et les zones humides saisonnières et permanentes. « *Le partenariat qui s'est noué autour de l'ensemble des acteurs du projet a permis de trouver un juste équilibre entre les contraintes économiques et le souhait de développer l'innovation, plaçant ainsi le Développement Durable au cœur de ce projet* » explique Emmanuel Weibel, Directeur Agence Bas-Rhin chez CM-CIC Aménagement Foncier.

### La nature au cœur du projet

Conçue sur un site inondable, la ZAC est l'illustration même d'une intégration réussie de la nature dans un projet d'habitation. Non seulement préservé, le monde végétal est véritablement accompagné dans son développement, pour devenir le cœur identitaire même du projet. « *Avec l'aide d'une société spécialisée dans la renaturation des milieux naturels, nous nous sommes attachés à améliorer la biodiversité existante en développant des systèmes ingénieux de gestion alternative des eaux pluviales* » souligne Emmanuel Weibel. Et d'ajouter « *Les résultats des botanistes ne se sont pas faits attendre : grâce à la création de coulées vertes et bleues, véritables « espaces de renaturation », ce sont 123 espèces floristiques et 56 espèces faunistiques qui sont apparues en 3 ans* ».

## Le défi environnemental et la durabilité du quartier

Le projet urbain repose sur 3 secteurs clairement identifiés. Leurs enjeux particuliers ont conduit à définir des formes urbaines différentes en tenant compte des contraintes liées à l'eau. A chaque secteur son programme d'habitation et d'équipement.

- **La ville à quai** : l'objectif du secteur, développer une nouvelle centralité pour Ostwald. Ce secteur, qui se veut dense, concentrera les logements collectifs et une grande partie des équipements publics (groupe scolaire et crèche), commerces et services de proximité.
- **L'île** : cette zone privilégiera l'habitat individuel sur pilotis, avec des formes urbaines en harmonie avec la nature, le résultat d'une réflexion commune sur les structures flexibles et évolutives autour des thèmes du patio et de la serre. Afin de préserver une certaine qualité de vie pour ce secteur « *sans voiture* », des aménagements spécifiques seront réalisés. Les cheminements piétons et cycles seront favorisés.
- **Le quartier du Point d'Eau** : cet ensemble (programmation de logements collectifs de 7 immeubles) assurera la transition entre le nouveau quartier et le quartier historique du Wihrel. En plus de sa proximité avec le centre culturel du Point d'eau, il abritera un gymnase et une place publique festive.



## Un système d'approvisionnement énergétique mutualisé... une première

D'Ostwald à Lingolsheim, en passant par le Wihrel, l'ensemble du quartier bénéficie d'un ingénieux réseau de chaleur mutualisé. L'objectif de cette mutualisation ? Une volonté de baisser les coûts d'installations et d'approvisionnement en combustibles mais également de réduire les nuisances. Long de 4,65km dont 1,77km pour les seules Rives du Bohrie, ce réseau de chaleur, alimenté à hauteur de 70% par des énergies renouvelables, permet un ajustement précis de la production à la demande, grâce à un système « connecté ».

Pompe à chaleur sur nappe, chaudière biomasse (approvisionnée à partir de plaquettes de bois issues d'une filière locale), et procédé de récupération de calories garantissent des températures optimales, tant pour l'alimentation des planchers chauffants et des radiateurs que pour l'alimentation en ECS des bâtiments.

Parce que l'aménagement éco-responsable, c'est aussi penser à la pérennité des opérations, bien au-delà de la phase de conception et de construction, aux Rives du Bohrie, les habitants seront invités à donner une nouvelle vie à leurs déchets « verts ». La mise en place de bacs de compostage permettra ainsi d'utiliser le compost pour les jardins familiaux du quartier ou pour l'alimentation de la chaufferie, tandis que les ordures ménagères seront incinérées pour permettre de produire de la vapeur et de l'électricité. Parce que le respect de la nature passe par une véritable pédagogie et un accompagnement des usages, de nombreuses actions de sensibilisation des habitants du quartier viendront jaloner la mise en place du projet.

### Un quartier animé et ouvert sur la ville

Le quartier accueillera commerces et services de proximité, facilement accessibles, le long du tram, au rez-de-chaussée des bâtiments situés sur l'allée du Bohrie. L'arrivée d'environ 3 000 habitants à terme nécessitera également la réalisation d'un certain nombre d'équipements publics situés au cœur du nouveau quartier (groupe scolaire, crèche, bibliothèque). Un nouveau gymnase à l'interface du quartier du Wihrel et du centre culturel du Point d'Eau apportera un service supplémentaire à ce secteur. Le nouveau quartier offrira également de nombreuses possibilités de s'investir concrètement dans le renforcement du lien social : jardins partagés, jardins familiaux, entretien des espaces verts, autopromotion, sorties nature, sport, détente, etc.

## LE TROPHÉE DE « L'AMÉNAGEMENT ÉCO-RESPONSABLE »

Préservation ou amélioration de la biodiversité existante, imperméabilisation des sols, gestion des eaux pluviales, végétalisation des espaces, production d'énergie à partir de sources renouvelables ou de récupération, système d'approvisionnement énergétique mutualisé, recyclage et gestion des déchets, hiérarchisation des éclairages en fonction des espaces et de leurs usages, les opérations d'aménagement doivent prendre en compte les enjeux associés au développement durable.

Le Trophée de « *l'Aménagement éco-responsable* » a pour objectif d'encourager les initiatives qui concourent à une gestion responsable des ressources, de valoriser les opérations qui privilégient l'économie d'espace et, plus généralement, de promouvoir toute démarche respectueuse de l'environnement.

En partenariat avec

## Trophée de la Maîtrise d'usage

### LE DOMAINE D'HILLES

Léguévin, Haute Garonne (31)



C'est au cœur du nouveau Eco-quartier d'Hillès, véritable havre de nature en plein cœur d'un parc de 5 hectares, que se situe « *Le Domaine d'Hillès* ». Le programme réalisé sous la procédure du permis d'aménager, situé au centre du bassin aéronautique de l'agglomération toulousaine, à Léguévin, tourne autour de ce poumon vert et se développe au-dessus de la plaine inondable et du bois qui longent le Courbet. Il s'agit de la 1ère opération d'aménagement certifiée HQE Aménagement en Midi-Pyrénées.

Les 200 logements, dont 114 maisons individuelles et 86 logements collectifs sociaux et libres qui s'étalent sur plus de 14 hectares, s'organisent autour de rues arborées avec des larges végétaux pour créer un paysage dans la rue. « *L'opération intègre également une parcelle centrale rétrocédée à la commune, d'une surface de 26 746m<sup>2</sup>, pour la réalisation de deux terrains de rugby et d'une salle communale destinée aux sports de combats* » précise François Rieussec, Président fondateur d'ARP Foncier et Président de la Chambre Midi-Pyrénées du SNAL.

En proposant une offre de logements diversifiée et de qualité, tout en créant de nouveaux espaces et équipements publics, la société ARP FONCIER, associée à la société SATER, et en collaboration avec la commune de Léguévin, s'est engagée à inscrire le développement durable dans toutes les composantes de conception et de réalisation du nouveau quartier. De l'accompagnement des usages en matière de développement durable (consommations d'énergie, mobilité, tri des déchets...), à la plantation de 200 arbres endémiques de la région pour la création d'un arboretum et d'une maison à insectes, en passant par l'édition d'un guide à destination des constructeurs sur les règles et les matériaux à utiliser pour optimiser l'énergie, l'accompagnement s'est fait sans relâche, de la conception à la réalisation, jusqu'à l'utilisation des espaces et des bâtiments par les usagers.

### Une conception participative tout au long du projet

Au cœur de l'élaboration du projet : les citoyens, habitants et usagers aux côtés des acteurs du programme. C'est prouvé : la maîtrise d'usage apporte un véritable éclairage sur les besoins et les pratiques des habitants dans le quartier.



« Nous avons organisé des visites pour présenter aux riverains les grandes lignes du projet et répondre à leurs interrogations et les effets ont été multiples » explique François Rieussec. « D'abord, l'appropriation du nouveau quartier par les futurs habitants et ceux des quartiers limitrophes a été immédiate. Ensuite, en définissant précisément leurs attentes, nous avons pu ajuster au mieux les coûts de réalisation. Enfin, l'implication plus forte des populations nous a permis, de prendre également en compte leurs attentes ». Pour conclure : « C'est ainsi que le chemin de randonnée, traversant le terrain entre les propriétés initiales, a été conservé sur le plan, à la demande des marcheurs, mais également de mettre en place une gouvernance performante ».

## LE TROPHÉE DE LA « MAÎTRISE D'USAGE »

Pour garantir la cohérence d'un nouveau quartier, la collectivité comme les futurs habitants doivent être accompagnés tout au long de leurs projets dans le temps.

Le Trophée de la « *Maîtrise d'usage* » a pour objectif de promouvoir la mise en place d'une démarche volontaire visant d'une part à faciliter durablement la gestion des espaces communs par les collectivités locales, d'autre part à accompagner les usagers dans la conception et la réalisation de leur projet et à les sensibiliser dans leurs futures pratiques quotidiennes.

En partenariat avec



## Trophée de la Dynamique économique locale

### LES OLIVIERS

Morières lés Avignons, Vaucluse (84)



Située en face de grandes surfaces commerciales, juste à l'entrée de la ville, l'opération « *Les Oliviers* » réalisée sous la procédure du permis d'aménager, s'achèvera au 1er Trimestre 2019. Elle est inscrite dans la démarche de labellisation « *Eco-Quartier* » pour l'étape n° 2.



« *Le programme, qui s'étale sur plus de 3 hectares, marquera l'entrée Nord de Morières jusque-là investie par des terrains viticoles et agricoles en friches. Cette modernité va créer de la vie dans ce quartier* »

se réjouit Nicolas Luyton Directeur développement & Patrimoine chez Grand Delta Aménagement.

Avec 187 logements dont 70 locatifs, 15 en accession sociale sécurisée, 92 en accession libre, 10 lots à bâtir, le tout agrémenté de jardins partagés, ce projet d'envergure répond non seulement aux objectifs fixés par le PLH du Grand Avignon et du Scot du Syndicat mixte de bassin de Vie D'Avignon mais promet également de dynamiser cette zone de la ville depuis trop longtemps endormie.

« *La localisation du programme en zone non urbanisée présente de nombreux avantages. Situé en entrée de ville, il s'agit d'un des derniers secteurs à urbaniser sur le territoire communal. S'agissant d'un aménagement intra-urbain, le site contribue à la lutte contre l'étalement urbain avec un programme d'habitat collectif qui est aujourd'hui bien en deçà des 25 % définis par la loi SRU (9,10%) sur le territoire communal* » explique Nicolas Luyton.

## Au-delà des difficultés, un regain d'activité à la clé

S'adapter aux contraintes du site, bordé par de nombreuses infrastructures routières et exposé au vent et à la poussière d'une usine de concassage de matériaux proche, n'a pas été chose facile. A que cela ne tienne.

À l'Ouest et à l'Est, au bord des routes, le terrain sera occupé par des jardins familiaux et les matériaux extraits du site seront réutilisés pour créer une colline artificielle atténuant les nuisances du trafic. Au Nord, le projet se dote déjà d'un mur-rempart continu avec un soubassement des bâtiments en mur-gabion et une coque déflecteur en zinc en partie supérieure pour se protéger du bruit et du mistral. *« Ce nouveau quartier d'habitation devrait participer activement à la ville et au territoire en créant un véritable cercle vertueux. Des activités étroitement liées aux besoins des populations, comme les cabinets médicaux, les aides à la personne ou les commerces de proximité, devraient se créer pour répondre aux nouveaux usages. Nous en sommes convaincus, Les Oliviers, vecteur de mixité sociale et du bien vivre ensemble dans un environnement de qualité est également source de dynamisme local »* conclut Nicolas Luyton.

### LE TROPHÉE DE LA « DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE LOCALE »

Parce qu'une opération d'aménagement permet de répondre à une demande diversifiée de logements et assure une intégration cohérente du quartier dans le tissu économique local, elle est, le plus souvent, considérée comme emblématique du développement d'un territoire.

Le Trophée de la « *Dynamique économique locale* » vise à distinguer les opérations dont la collectivité aura tiré le meilleur parti.

En partenariat avec





UN RÉSEAU DE  
**300**  
PROFESSIONNELS

REPRÉSENTANT  
**80%**  
DE LA PROFESSION

ORGANISÉ EN  
**14**  
CHAMBRES RÉGIONALES



**UNAM**  
Union Nationale des Aménageurs  
5 rue de Vienne • 75008 Paris  
T. 01 44 20 09 10  
[contact@unam-territoires.fr](mailto:contact@unam-territoires.fr)  
[unam-territoires.fr](http://unam-territoires.fr)